

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 19 NOVEMBRE.

Les journaux du Midi ne nous apprennent rien jusqu'ici de l'arrestation de don Miguel, annoncée par de *Gazette des Tribunaux*, qui paraît n'avoir pas reçu de nouvelles ultérieures à ce sujet.

— On dit qu'il est arrivé aujourd'hui au gouvernement des nouvelles de Toulon par la voie télégraphique, annonçant un premier engagement entre les troupes françaises et les Arabes; ces derniers ayant attaqué nos troupes sur la route de Constantine. Cet engagement aurait été du reste peu important et aurait seulement fait tomber quelques Arabes entre nos mains.

— MM. Thiers et Dupin aîné, les deux astres qui semblent chercher à s'unir pour se mouvoir désormais dans la même sphère politique, se rencontrent souvent depuis leur retour à Paris, ils se font aussi de fréquentes visites. Ce matin encore M. Thiers est venu rue du Coq, conférer avec le grave président.

— On lit dans le *Courrier du Nord*, journal de Valenciennes du 15 novembre :

« La mesure bienfaisante que vient de prendre M. le lieutenant général Corbineau, commandant notre division militaire, relative à l'emploi facultatif des militaires par les industriels, porte déjà ses fruits. Tous les matins, depuis cette décision, nous voyons partir une trentaine de soldats, commandés par des sous-officiers, qui se rendent à la belle sucrerie de Foutelues. Ces militaires, dont le nombre n'a pu être plus considérable à cause du peu de garnison que notre ville possède, sont employés à arracher des betteraves, à creuser et à remplir des silos. Ils travaillent non à la journée, mais à la tâche; leur salaire peut s'élever journellement de 1 fr. 50 à 2 fr. Cette besogne paraît leur convenir.

« Il serait à désirer que tous les industriels et surtout dans les localités où le manque de bras se fait sentir, eussent la même faculté et qu'ils voulussent en profiter. Il en résulterait que les ouvriers du pays deviendraient plus traitables, et, ce qui est mieux, plus rangés, les militaires conserveraient le goût du travail, leur position financière s'améliorerait, et, ce qui est mieux aussi, ils ne seraient plus, pendant un temps assez long, comme isolés des autres citoyens. Leur liaison avec la population serait plus intime : sous l'uniforme se trouverait un citoyen immédiatement utile à la prospérité du pays, et ils comprendraient encore mieux la nécessité de défendre au besoin cette prospérité qui rejait plus directement sur eux.

— Un événement qui pouvait avoir des suites fâcheuses, s'est passé dans la commune de Sainte-Savine. Dimanche dernier, toute une famille a failli être victime d'un empoisonnement par la racine de bryone, vulgairement appelée navet-panais ou panais-bâtard. Une racine de cette plante vénéneuse, qu'il est facile de confondre avec celle du panais, avait été mise, avec les légumes, dans un pot-au-feu. La soupe fut préparée comme à l'ordinaire, mais elle avait un goût détestable. J'étais à un cochon qui s'en est repu avidement, elle le fit périr dans les convulsions. Cet exemple ne sera pas perdu pour les femmes de ménage et autres personnes chargées des soins domestiques.

CAGLIOSTRO.

Environ six ou huit mois avant le célèbre procès du collier, on parlait beaucoup de Cagliostro; il était venu rappeler les merveilles de M. de Saint-Germain.

Les mystérieuses scènes d'évocation avaient lieu moyennant finance; il n'était besoin que de demander; on pouvait voir ses parents, ses amis, ses connaissances, ou bien, en doublant le prix, se passer toute autre petite fantaisie de revenans.

Ce qui donna lieu sans doute à cette croyance de résurrection momentanée, avec l'enveloppe qu'on avait au dernier jour des adieux à la terre, fut la grande apparition de d'Alembert, solennellement évoquée pour l'instruction de plusieurs philosophes, et pour les menus plaisirs de quatre ou cinq douairières, entre lesquelles lady Mantz, comtesse Brulz des Deux-Mondes, trouva le secret de se fourrer.

C'est d'elle que je tiens les circonstances de cette curieuse cérémonie.

Il y avait pour tous les amateurs qu'on y reçut, sous le titre plus noble de convives, des fauteuils adossés aux parois de l'appartement du côté du couchant (chose essentielle!) Puis, au levant, le grand Coptie (c'est le titre que prenait Cagliostro dans le lieu consacré), avait placé le siège destiné à d'Alembert; une chaîne de fer à portée des spectateurs les tenait à distance de l'apparition; il avait été dérogé à la coutume relativement à l'heure consacrée aux revenans, et trois heures du matin était celle des évoqués de Cagliostro; du moins ce jour-là, ce fut celle qu'il choisit.

Vers trois heures donc, un commandement se fit entendre d'éloigner les chiens, les chats, les chevaux, les oiseaux, et, s'il s'en trouvait, tous les êtres immondes; quelques secondes après, un autre

— On a vu dernièrement, vers onze heures du matin, plusieurs trombes marines, près des dunes de Douvres; elles allaient avec rapidité vers la direction du sud. L'une de ces colonnes, quoique vue à distance de plusieurs milles, paraissait de fort grande dimension, et s'élevait majestueusement dans les nuages, offrant un élargissement remarquable à sa partie supérieure. L'impulsion du vent lui donnait un mouvement oscillatoire, et, en la faisant glisser sur les vagues, donnait à ces dernières l'apparence d'une chaudière bouillante. Des éclairs brillaient de temps à autre, au milieu des nuages, et ne laissaient pas douter que le fluide électrique, combiné avec le vent, est la principale cause de ce phénomène des trombes marines. On n'a entendu parler d'aucun accident.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu de Bilbao des lettres jusqu'au 12. Depuis la prise de St-Mamés, l'ennemi n'avait entrepris aucune attaque contre la ville: il paraît qu'il a le projet d'observer les mouvements d'Espartero, avec douze ou treize bataillons, pendant que quatre autres conquerraient les communications par la rivière, ce qui réduirait Bilbao à la famine avant peu de temps, chose concevable en raison des 7,000 hommes de garnison qui s'y trouvent. De la sorte, Bilbao serait pris, sans que les carlistes eussent à risquer un assaut meurtrier.

Le général Espartero occupait le 10 Arciniega et Villarcayo, et Villareal était le même jour aux environs de Sodupe. Le premier de ces chefs pourrait fort bien s'introduire dans Bilbao pour le délivrer, mais il faudrait qu'il laissât à découvert la vallée de Mina et l'Alava. Cependant on pense qu'il combiera ses mouvements avec les chrétiens de la Navarre et les troupes du général Evans.

— Une douzaine de soldats de la division de Narvaez, ayant demandé à leurs chefs l'autorisation de voir leurs familles dans les villages près desquels ils devaient passer, ont été assassinés par des traîtres factieux qui battent le pays.

BULLETIN POLITIQUE.

On nous écrit de Naples, 5 novembre :

« Dans ces derniers jours, le choléra a toujours augmenté d'intensité; ses ravages sont affreux; il enlève par jour 140 à 160 personnes, d'après même les bulletins officiels qui ne sont cependant pas exacts, parce que le gouvernement veut toujours diminuer le péril aux yeux du public. Il est interdit même à tous ceux qui, d'après leur position, peuvent en connaître le véritable état, d'en publier le chiffre. Hier, on parlait de plus de 500 victimes, et, quoiqu'il y ait de l'exagération, le mal a cependant tellement augmenté que le gouvernement, à l'avenir, s'abstiendra de donner des bulletins. Cette mesure épouvante les esprits, et loin de diminuer le mal, elle tend à le rendre plus terrible par la sombre inquiétude qu'elle inspire. La maladie a envahi presque tous les quartiers de la ville, elle attaque sans distinction les riches aussi bien que les pauvres.

« Une commission vient d'être nommée pour porter des secours à domicile, les hôpitaux étant encombrés. Les négociants prévoient de grandes pertes: déjà plusieurs marchands sont morts, et presque chaque mort est une faillite.

commandement ordonna de ne laisser dans l'enceinte que les hommes libres, et tous les domestiques durent partir. Après ces préliminaires, il se fit un grand silence et tout-à-coup les lustres s'éteignirent; la même voix, mais cette fois-ci devenue formidable, ordonna aux convives de secouer la chaîne de fer: ils obéirent; mais à peine y avaient-ils touché, qu'une émotion étrange passa rapidement en eux; enfin, trois heures sonnèrent lentement, et à chaque son prolongé d'un timbre lugubre, une clarté soudaine et fugitive comme l'éclair illuminait le fauteuil vide au-dessus duquel on lut, pour la première fois: *Philosophie*.

Tout retomba ensuite dans l'obscurité, et le marteau ayant frappé le second coup, le même éclair illumina le mot: *Nature!*

Enfin, autre profonde obscurité, dernier son de l'horloge, et autre mot plus éclairé cette fois et tout resplendissant de rayons: *Vérité!*

Alors les lustres, qui s'étaient éteints tout seuls, se rallumèrent d'eux-mêmes, on entendait pousser trois cris intelligibles, comme de quelqu'un qui, presque sous le bâillon, appellerait au secours; on comprit qu'il y avait quelque part une grande lutte; un bruit pareil à celui d'une porte qui craque effroyablement et se brise se fit entendre: Cagliostro parut.

Le grand Coptie portait un costume dont on ne pourrait nullement trouver d'analogie; sous ses draperies flottantes, il paraissait superbe: beau d'émotion, de puissance et de gloire, on voyait qu'il avait long temps combattu et était revenu vainqueur; il parla, prononça un discours bref et en fort beaux termes, sur l'initiation, commentant les paroles: *Philosophie, Nature, Vérité*. Après cela, et jetant d'abord aux quatre points cardinaux des paroles cabalistiques qui lui étaient répondues comme par un écho des plus lointains, il or-

« Il y a deux jours, le gouvernement a publié un manifeste qui donne l'espérance que le mal ne fera pas autant de ravages que partout ailleurs, à cause de la beauté de notre climat; mais le mauvais temps continue, et depuis quatre jours le Vésuve est couvert de neiges. Dans ce même manifeste, on dément tous les bruits qui ont couru sur les empoisonnements; mais comme partout où ce terrible fléau s'est montré, il est presque impossible de détruire cette supposition dans l'esprit du peuple; on va même jusqu'à dire que les empoisonneurs sont payés par le prince Charles, qui s'ennuie à Malte, et qui voudrait profiter des désordres pour rentrer dans le royaume.

« L'incertitude dans laquelle le journal du gouvernement (le seul journal politique), laisse le public sur toutes ses combinaisons, porte celui-ci à se rassasier de bruits et à les convertir en certitude. C'est d'après l'autorité de ces *dit-on* que dernièrement le ministre des finances devait être remplacé parce qu'on le disait dans le complot des voleurs de la Banque, dont les journaux ont déjà fait mention; cette nouvelle cependant ne se confirme pas.

« Une autre rumeur plus répandue dans le public, est: que les Autrichiens viendront occuper le fort de Mola. Pour justifier ce fait, on parle d'une dette qui, tant qu'elle n'est pas acquittée, permet à l'Empereur cette occupation par un traité. Mais, sous ce prétexte hostile en apparence, on cachera une alliance pour faire contrepoids à l'esprit révolutionnaire, sans manifester ouvertement la méfiance de notre cour pour l'armée et les citoyens. » (*Débats.*)

HOLLANDE.

Les sections des états généraux ont fait entre autres les observations suivantes sur le projet de budget des voies et moyens pour 1837 :

Elles pensent qu'il y a encore des réclamations fondées contre la contribution foncière, que la province du Brabant septentrional est surtaxée, que la diminution des cents additionnels doit aussi porter sur le foncier, qu'il faudrait restituer aux communes les 2 cents additionnels créés en leur faveur, que les contributions foncières en général ne sont pas proportionnées aux produits des biens et par conséquent aux moyens des contribuables. Quant au personnel, elles sont loin d'être d'accord avec le gouvernement qu'il est préférable de n'y faire aucun changement; la répartition des impôts sur les domestiques des cultivateurs et les meubles devrait être révisée; elles désiraient ne voir porter l'estimation que sur les meubles meublans, alors on ne devrait pas exiger que l'on ouvre des coffres, des caisses, des cabinets, etc., et il vaudrait mieux qu'il fût fait droit aux réclamations au moyen de lois que de tout autre manière. Les sections ont trouvé que la répartition des centimes n'était également pas faite avec toute l'équité désirable. Elles désirent que les dispositions de la loi sur la mouture soient abolies, en ce qui concerne les permis pour grains non taxés, et que ces grains pussent en conséquence être librement portés au moulin, et rapportés; que l'on révoque la loi sur les sucres, attendu qu'elle rapporte peu et est très-onéreuse pour les contribuables; elles demandent des mesures contre la fraude de la houille, de nouvelles lois sur l'enregistrement et les hypothèques, dont on fraude les droits, d'accord avec les notaires, ce qu'il faut attribuer à l'application fiscale que les employés

donna aux ténèbres de se faire de nouveau et prescrivit aux convives de secouer encore la chaîne.

C'était le terrible moment!

Les ténèbres étaient revenues, et le choc des anneaux ayant renouvelé l'émotion extraordinaire dont j'ai parlé, peu à peu les lignes du fauteuil vide se dessinaient: on aurait dit qu'un habile peintre parcourait une toile sombre avec un crayon de phosphore; bientôt, et comme par le même procédé, les plis onduleux d'un linceul blanc se drapèrent, quelque chose s'agitait dessous, des mains décharnées s'appuyèrent sur les bras du siège, on distingua les contours d'une figure emmaigrée, un souille subit se fit entendre; des yeux brillants et sans direction roulèrent quelques secondes; enfin, ils se fixèrent sur les spectateurs effrayés: *c'était d'Alembert!*

Les convives avaient la faculté de voir le personnage évoqué; mais Cagliostro pouvait seul l'entendre et il en transmettait la réponse; mais il fallait encore que la demande fût grave et digne en tout d'un hôte qui avait la complaisance de revenir de si loin; une question futile ou légèrement adressée eut été suivie des plus grands malheurs.

— Et que demanda-t-on à d'Alembert? dis-je à lady Mantz.

— On lui demanda s'il y avait un autre monde.

— Voilà quelque chose de curieux! Pour ma part, je ne suis pas fâché de savoir à quoi m'en tenir. Que répondit le philosophe?

— Ah! M. Fleury, une chose terrible, effrayante, pour moi sur tout qui, d'après mes malheurs, devait compter sur une meilleure vie. Le croiriez-vous? Il répondit avec la petite voix que vous lui connaissiez.

— Comment avec la petite voix que je lui connaissais! mais si c'est Cagliostro qui répondait pour.

en font, enfin elles réclament une législation plus claire et moins compliquée. Elles engagent le gouvernement à ne pas donner trop d'extension aux loteries, attendu qu'elles conduisent à l'appauvrissement des classes inférieures, et à des tromperies; elles demandent aussi une nouvelle législation sur les postes aux chevaux. Enfin elles trouvent les évaluations des accises beaucoup trop élevées.

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 novembre (trois heures). — Aujourd'hui liquidation très-peu chargée, aussi s'est-elle opérée avec facilité. Le cours de la dette active (Ardois) est un peu mieux, ouvert à 19 on a fait 19 1/8 et il reste 19 cours. On dit Londres de samedi en baisse d'un quart. Les actions Mutualité industrielle, ont été traitées à 115 1/4 1/2 1/8.

Amsterdam, 20 novembre. (Société des effets). Dette active 2 1/2 p. c. 52 3/5 5/16, 3/8 5/16, billet de chance 21 3/4, syndicat 94 1/2, Ardois pièces de 85 liv. 19 18 15/16 19 19 1/8 1/16 19 1/3, passive 5 3/8 5/16, coupons Ardois 31 30 3/4 31 1/4.

M. Meline, associé avec M. Léon Cans, vient de fonder une société en commandite sous la raison Meline, Cans et Comp, ayant pour objet la librairie, l'imprimerie, la fondrie de caractères et la fabrication du papier. Une souscription sera ouverte à la Banque de Belgique pour l'obtention de 100 actions de 1,000 francs chacune dans cette association, le 6 décembre prochain.

La gestion et l'administration de la société, dont MM. Cans et Meline sont directeurs, est surveillée par un conseil composé de cinq membres :

M. le comte Vilain XIII, sénateur, administrateur de la Banque de Belgique.

M. Henri de Brouckère, représentant.

M. Adolphe Oppenheim, trésorier de la banque de Belgique.

M. Jacques Desoer, libraire à Liège.

M. Jean Mersman, avocat à Bruxelles.

Le capital social est fixé à deux millions, représentés par 2,000 actions de 1,000 francs chacune, mais elle se constitue au moyen d'un capital primitif de douze cent mille francs, divisé en 1,200 actions, dont 1,100 ont été prises déjà lors de la passation de l'acte de société. Les 800 autres seront émises lors de la création d'une papeterie.

L'activité déployée par M. Meline dans les publications entreprises pour son compte est une garantie de succès pour cette association qu'il dirige.

Il se forme en ce moment, à Bruxelles, une société en commandite pour la fabrication de pianos, dirigée par les premiers facteurs de la capitale, parmi lesquels on cite MM. Hoebrechts, facteur du Roi, Groctuers, facteur de la reine, et Roos. Les statuts sont sous presse et paraîtront aux premiers jours.

On nous transmet de Mons, des renseignements exacts sur la rixe qui a eu lieu récemment à Wasmes entre des lanciers et des habitants.

A la suite d'une querelle de cabaret, des militaires qui s'étaient livrés à quelques violences envers des habitants, furent mis à la porte; ils se rendirent dans leurs quartiers, s'y armèrent et revenant vers le lieu de la scène, portèrent des coups de sabres indistinctement à tous ceux qu'ils rencontrèrent. Plusieurs personnes ont été blessées.

M. l'auditeur militaire s'est rendu immédiatement sur les lieux; déjà deux lanciers sont arrêtés; l'instruction se poursuit activement. (Belge.)

On lit dans l'Industriel de Mons :

Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, un employé de la douane à Rouvroy, voyant venir vers le lieu où il était de poste, un objet noir, et le prenant pour l'un des chiens que l'on emploie maintenant pour la fraude, lui tira un coup de carabine. Il reconnut bientôt sa funeste erreur; il avait blessé son camarade.

M. Hope, fils du riche banquier hollandais, est arrivé à Bruxelles; il est descendu à l'Hôtel de France.

Un journal des spectacles annonce comme une chose positive qu'outre Lafond, M. Bernard a engagé pour l'année prochaine, Thénard de l'Opéra-Comique.

On annonce la publication d'un journal destiné aux sourds muets et aux aveugles.

Sans doute, sans doute; mais peut-être que, dans l'inspiration, M. Cagliostro l'imitait. Il répondit (ici lady Mantz prit une voix sépulchrale, basse, creuse, allongée à peu près comme notre spectre de Sémiramis) : Il n'y a pas d'autre monde.

Il répondit cela ?

Oh ! mon Dieu, oui : c'est désolant !

Pas du tout : est-ce qu'il n'y eut personne pour répliquer ?

Répliquer à M. d'Alembert ? à un philosophe ! à un mort académicien ! et qui revient !... — D'où ? Mais apparemment de... de...

Et bien ! c'était ce qu'il fallait lui dire : « Il n'y a pas d'autre monde ! D'où viens-tu donc ? »

Lady Mantz trouva ma réponse fort juste; mais elle prétendit que, si j'avais été là, je ne me serais pas montré si téméraire; sur quoi, je prétendis aussi que M. D'Alembert ou Cagliostro s'était moqué d'eux.

En traversant les villes du nord, pour sortir du royaume, son passage à Metz devint la cause d'une aventure comique dont plusieurs récits ont couru. Voici celui qu'on m'a donné comme le véritable :

M. Latour Ecclieu, qui depuis acquit une si grande fortune dans les fleg, s'était marié à une femme qu'il avait été choisir dans un fond de campagne, d'après les idées de Sganarelle :

Epouser une sotte est pour n'être pas sot.

Mais, dans ce grand calcul, il est une chose dont on oublie de tenir compte : c'est que, si toute novice ne pense point à mal, elle trouve toujours quelqu'un qui sait l'y faire penser; or, il arriva qu'un officier en garnison changea notre Sganarelle en George Dandin.

Le Sourd Muet, journal mensuel, par l'abbé C. Carton, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles à Bruges, contiendra un abrégé de l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets, un examen des différents systèmes d'enseignement suivis jusqu'ici, un exposé net et clair de ce qu'on appelle la nouvelle méthode, et une revue des ouvrages qui traitent de l'instruction des sourds-muets.

LIÈGE, LE 22 NOVEMBRE.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, en France même l'opinion revient à des idées plus saines sur la question de la contrefaçon. Plusieurs journaux quotidiens de Paris, bien que placés, peut-être, sous l'influence de quelques intérêts personnels, ont déjà fait entrevoir la vérité sur cette matière. Voici maintenant une feuille périodique, la Revue Mensuelle d'Economie Politique, qui se prononce nettement dans le sens des journaux belges, qui ont défendu la réimpression.

L'écrivain de la Revue, M. Fix, traite la matière d'assez haut. Il établit d'abord que l'intérêt de la France, envisagé largement, loin d'avoir à souffrir de la réimpression, est favorisé par elle. En effet dit M. Fix : « Un des éléments de la puissance de la France consiste dans les sympathies que ces idées ont fait naître parmi les nations étrangères, dans l'admiration qu'on a pour nos arts, nos sciences et notre littérature. Cette dernière surtout est appelée à propager le génie français, et à étendre pacifiquement nos conquêtes, je crois que c'est là le point de vue de plus d'un homme d'état, et que la solution de la question, prise ainsi dans sa plus haute généralité, peut offrir de magnifiques résultats. Les intérêts du pays, la gloire nationale sont également satisfaits par la diffusion des idées françaises et tout ce qui tendrait à s'opposer à cette diffusion, nuirait à la mission que la France s'est imposée depuis un demi-siècle. »

Ces réflexions sont tout-à-fait conformes à celles que nous avons émises.

L'auteur s'attache ensuite à démontrer que la propriété littéraire rentre dans la catégorie de toutes les autres propriétés industrielles. L'invention d'une machine constitue un genre de propriété qu'un brevet garantit à l'inventeur dans toute l'étendue du royaume. Il en est de même pour l'auteur d'un livre ou son libraire, la loi les protège contre la contrefaçon à l'intérieur; mais à l'extérieur seulement. « Du moment où les produits de l'intelligence, les inventions scientifiques et industrielles passent les frontières, chez toutes les nations, le privilège, s'il existe à l'intérieur, perd à force à l'extérieur, d'un consentement tacite et universel. »

Cela est très-vrai, très juste; et, ainsi que nous l'avons déjà dit, les Français eux-mêmes ne se sont pas fait faute d'user du droit que nous défendons aujourd'hui. Ils ont imité les machines inventées en Angleterre, aussi souvent qu'ils l'ont pu; ils ont exploité la littérature allemande de toutes façons; ils ont joué, sans scrupule, tous les opéras italiens de Rossini, et reproduit, par la gravure, autant qu'ils l'ont pu, toutes les partitions du grand maître. Les écrivains français, quand ils ont attaqué la réimpression, ont certes agi un peu à la légère, et les reproches qu'ils nous adressent, ils les ont mérités avant nous.

M. Fix fait enfin valoir des considérations de chiffres que nous avons nous mêmes aussi présentées. L'article que la Revue Mensuelle d'Economie Politique vient de publier, fait honneur à l'indépendance de sa rédaction. Elle n'a point craint de faire entendre la vérité tout entière aux écrivains français; elle s'est mise au-dessus des intérêts divers qui cherchent ici à obscurcir la question.

L'Observateur, qui a attaqué la Société de Mutualité industrielle, termine ainsi une réponse faite à un autre journal de Bruxelles :

Le Mercure parle d'attaques injustes contre l'esprit d'association. Certes elles seraient injustes, de pareilles attaques; mais ce que la presse indépendante a attaqué, ce n'est pas l'esprit d'association et ses bienfaits, mais bien la tendance au monopole industriel, mais bien l'esprit d'agiotage et ses funestes conséquences.

On compte déjà en Allemagne 100 fabriques de sure de betterave.

Le brave homme s'en doute, on le lui dit, et cela, joint à des chagrins de fortune, il résolut de brusquer un projet qu'il avait en tête depuis assez long temps.

Réalisant d'abord ce qui lui restait de capitaux, il fréta un navire qui n'attendait que ses ordres pour partir, et ce fait, il se dit : « Si ma femme est coupable, elle a de quoi vivre, je partirai seul; si elle ne l'est pas, je l'emmené, et j'irai lui faire ailleurs un sort digne de sa fidélité. »

Les opérations de ces recouvrements exigèrent plusieurs voyages, et il imagina à son dernier retour à sa femme (dont l'éducation avait été faite par une vieille superstitieuse) qu'il avait eu le bonheur de consulter en route le comte de Cagliostro; que cet homme célèbre, lisant dans les cœurs comme elle lisait dans ses propres heures, avait vu, tout d'abord, en lui une grande pente au chagrin profond, si, dans sa maison, la fidélité conjugale n'avait pas été observée en son absence; et comme sa femme se récriait, protestait, car les sottises orient et protestent encore plus que les autres et savent mieux mentir, M. Latour-Ecclieu lui dit de se rassurer; qu'il ne l'accuserait jamais à tort, Cagliostro lui ayant donné un moyen infallible. Il tira alors une petite bouteille de cristal contenant une liqueur colorée : — Je n'ai que faire, ajouta-t-il; boire de ce philtre magnifique, le soir, en me couchant auprès de vous. Si mes craintes étaient fondées, vous me trouveriez le lendemain transformé en chat.

— En chat ?...

— En chat noir.

— Eh ! ciel ! mais quelle idée d'avoir pris cette liqueur ! Savez-vous que c'est tenter Dieu ? et l'Eglise défend cela.

— L'église commande aussi bien des choses : je veux savoir si ses commandements ont été observés. Du reste, vous pourrez me rendre réciproque; la liqueur convient aux deux époux, et si je trahis-

— La fabrique de champagne, fondée à Dresde, et qui menace d'une concurrence les véritables vins de champagne, est déjà en pleine activité. Elle doit livrer cette année 50,000 bouteilles au commerce sur la récolte de 1836.

— Une enquête judiciaire à Londres vient de constater la mort d'un célèbre banquier, Richardson, âgé de soixante-dix ans, et qui a gagné 40,000 livres sterling (plus de 1 million de fr.) à montrer des marionnettes. Quoiqu'il se fût fait bâtir une magnifique maison de campagne dans Hongemonger Lane (avenue du Marché aux chevaux), il n'y a couché que la veille de sa mort. Sa manie était de ne pas quitter l'énorme charriot portant son théâtre et ses acteurs de bois. Un lit de camp dressé dans le parterre lui paraissait plus commode que l'édredon le plus moelleux. Il commençait à n'avoir plus de volonté à lui lorsqu'il s'est laissé transporter hors de son charriot. Pour toute compensation, il a demandé qu'on lui servit un bistock au lieu des médicaments nauseabonds qui lui étaient prescrits. Comme il était abandonné des médecins, on a satisfait à ses desirs; il est mort une demi heure après ce repas indigeste.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 21 novembre. — Absens : MM. Closset, Capitaine, Constant, Hanquet, Brixhe et Bellefroid.

Le conseil s'est occupé à huis-clos de la présentation des candidats pour la place de commissaires de police vacante, au quartier de l'Ouest, par suite de la démission de M. Piette.

Voici les résultats des scrutins.

Pour les premiers candidats 21 votans :

M. Nossent, 1er comis au bureau des successions, a obtenu 17 suffrages.

M. Fuxhalle, clerc au bureau de M. Piette, 3.

M. Coulon, employé au gouvernement, 1.

Pour le second candidat, 23 votans. Après deux tours de scrutins, qui n'avaient donné de majorité absolue, à aucune des personnes qui se mettaient sur les rangs, il y a eu scrutin de ballottage, entre MM. Piéters-Jadon, et l'inspecteur de police Nélis, qui avaient obtenu le plus de suffrages, le premier nommé a été proclamé second candidat.

M. Dethier fait le rapport sur la question de savoir si le conseil peut légalement imposer au président l'obligation de quitter le fauteuil lorsqu'il prend part à la discussion.

Quatre membres contre trois ont été pour l'affirmative. La majorité s'est fondée sur ce que l'article 73 de la loi communale donne le droit au conseil de soumettre le président dans un règlement d'ordre intérieur à certaines prescriptions toutes dans l'intérêt de la discussion; car, selon cette majorité, il est impossible de présider et de discuter tout à la fois.

La minorité a pensé que la loi elle-même ayant attribué la présidence au bourgmestre, il ne dépendait pas d'un règlement de restreindre ses droits.

L'appel nominal a lieu; il en résulte que les conclusions sont adoptées par 15 voix contre 4 : MM. Piercot, Chefeux, Fleuss et Galand.

Les articles 23 inclus 47 du règlement d'ordre intérieur du conseil ont été admis, sauf rédaction.

Le rapport de la commission des beaux-arts sur le meilleur mode de nomination des professeurs de l'académie de peinture, etc., sera lu par M. Jamme à la séance publique du conseil communal, vendredi prochain, à cinq heures du soir.

COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PRÉSIDENCE DE M. VANDERVREKEN. — RÉSUMÉ.

Voici les diverses affaires dont notre cour d'assises s'est occupée la semaine dernière.

Le nommé Jasselette, ouvrier serrurier, à Huy, accusé d'avoir volé à son maître, trois barres de fer et un panier de houille, a été acquitté.

A cette accusation en a succédé une beaucoup plus grave et du caractère le plus odieux. Le nommé Arnold Demolin, de Mellem (Limbourg), âgé de 36 ans, ouvrier de fabrique, retournait chez lui le 19 août dernier, lorsque passant par Liernis, il demanda son chemin à une petite fille de 10 ans. Arrivé dans un endroit écarté, ce misérable a tenté d'assouvir sur cette pauvre enfant la plus brutale des

sait aussi la foi qui vous est due, pour en être assurée, vous n'aurez qu'à boire avec les mêmes formalités; le lendemain, je vous trouverai métamorphosée en chatte.

— Mais, c'est affreux ! Oh ! moi, d'abord, je n'en boirai jamais; je ne pourrais jamais m'habituer à cela. Miauler !... prendre des dos !... fi ! Jetez cette liqueur, mon ami, jetez-la.

Plus elle insistait pour qu'on jetât la liqueur maudite et qu'on brisât la fiole, plus le mari voulait suivre son idée; et le soir, en se couchant, il avala bien ostensiblement, d'un trait, une bonne partie du breuvage ordonné. Elle, qui dissimulait sa profonde émotion, et qui, malgré sa crédulité, avait aussi une espérance vague que c'était un piège de jaloux, fit semblant de dormir, ayant grande envie d'allonger de temps en temps la main vers son mari, pour s'assurer si la métamorphose commençait. M. Latour l'observait; placé entre la crainte et l'espérance, ce ne fut pas sans un grand mouvement de joie qu'il la vit s'endormir et l'entendit ronfler.

Vers sept heures du matin, la jeune femme se réveille; elle croit que tout ce qu'on lui a dit est un songe; elle bâille, s'étend; elle cherche et ne voit personne; le cœur lui bat; elle appelle, pas de réponse; elle se lève effrayée, distingue un mouvement sous les draps, les soulève. Oh ! prodige ! un gros chat noir est là !... Dort-il ? est-il mort ? l'a-t-elle étouffé ? C'est son mari, son cher ! La funeste liqueur a fait son effet; le crime est découvert ! mais, dans un tel état, le malheureux époux ne peut le lui reprocher. Elle se jette à ses genoux, le nomme des noms les plus tendres, confesse sa faute, lui en demande pardon. Le chat se lève enfin, paraît étonné, regarde cette femme qui lui tend des mains suppliantes. — Il ne veut pas me reconnaître; il me dédaigne ! s'écria-t-elle; ah ! je l'ai bien mérité !

Pendant cette scène, le mari, caché quelque part, ayant tout en-

passions. La jeune Ida Prévoist parvint à s'échapper des mains de ce forcé et par ses cris attira sa mère et quelques voisines.

Ces femmes se mirent à la poursuite du coupable qui fut bientôt arrêté par le garde champêtre et remis entre les mains de la gendarmerie.

La cour a, comme on le pense bien, ordonné le huis-clos pour cette affaire. Nous nous bornerons donc à dire que les charges administrées contre l'accusé étaient accablantes. Aussi, quoique défendu avec beaucoup de talent par M. V. Fabry, il a été condamné à cinq ans de travaux forcés sans exposition.

Le 28 mars dernier, un nommé Verhulst, barbier à St. Trond, s'empara, chez une boutiquière, de sept lampes en cuivre. Cet individu, voleur de profession, est reconnu coupable de ce vol, et condamné à 15 ans de travaux forcés, vu son état de récidive.

La dernière affaire de cette session est celle d'un nommé Bernard Gerats, âgé de 55 ans, sabotier, accusé d'avoir, à plusieurs reprises, avec effraction et la nuit, volé du grain chez le sieur Henri Hillen, à Linne (Limbourg).

Dans cette cause, les efforts et l'habileté du défenseur, M. de Wildt, ont échoué devant l'évidence des faits reprochés à Gerats; il a été condamné à 10 ans de travaux forcés.

Les affaires de cette session, qui a duré 15 jours, ont été au nombre de onze. Trois d'entre elles étaient très-graves, à savoir, le meurtre commis à Meeffe par Tilman, le faux en écriture privée reproché à Waroux, et le vol commis par Demolin.

Les autres causes ont été cinq affaires de vol, et 3 de coups et blessures avec incapacité de travail.

Huit condamnations ont été prononcées, savoir : 1 aux travaux forcés à perpétuité; 1 à 15 ans; 1 à 10 ans et une à cinq ans de la même peine; deux à cinq ans de réclusion; une à quatre mois de prison, et enfin une à 3 jours de prison et un franc d'amende.

Trois verdicts d'acquiescement ont seulement été rendus par le jury pendant cette session.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.

Uniformité des monnaies et des poids et mesures en Allemagne. — On sait qu'un congrès de plénipotentiaires des états composant l'union douanière s'était assemblé il y a quelques semaines à Munich; mais il n'a pas rempli le but pour lequel il était convoqué, les traités d'union ont stipulé que les états de la fédération douanière et commerciale tâcheraient d'adopter des poids, mesures et monnaies uniformes. L'uniformité des monnaies était la plus urgente, mais on n'a pu convenir d'un pied général, et toutes les propositions qui ont été faites à ce sujet ont été prises ad referendum pour le congrès de l'année prochaine, où l'on n'avancera guère plus qu'on ne l'a fait aujourd'hui. Aussi la tâche est-elle très-difficile. Abstraction faite des petites différences entre les monnaies des divers états, l'Allemagne est divisée sous le rapport onénaire en deux grandes parties, savoir : l'Allemagne septentrionale. Cette dernière est le pays des thalers (écus), et la première celui des guilders (florins).

Or, ce serait une révolution complète dans toutes les habitudes des populations d'une de ces vastes parties de l'Allemagne, que de leur imposer le signe monétaire et de comptabilité de l'autre partie. Il s'entend que la Prusse ne veut pas renoncer à ses thalers; mais les pays à florins qui sont plus opulents et plus fertiles, parce qu'ils sont plus méridionaux, attribuent une grande partie de leur bien-être à la valeur relativement basse de leur unité monétaire: le florin de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, de Francfort, etc., n'étant que 7/12 des thalers prussiens. Que l'idée soit juste ou fautive, toutes les populations de ces contrées croient fermement qu'on ne vivrait plus à aussi bon marché si l'on augmentait la valeur de l'unité monétaire. En Prusse, on frappe 14 thalers avec un marc de Cologne d'argent fin, ce qui revient au pied de 24 1/2 en florins (le thaler à 105 kreutzer, suivant la fixation du traité des douanes), tandis que dans tous les pays à florins, la grosse monnaie est frappée au pied de 24.

Il est convenu de quelques modifications au tarif, dont la plus importante concerne le sucre brut.

tendu, était parti furieux et avait pris la poste, s'acheminant vers le vaisseau qui l'attendait.

Depuis, la pauvre femme tâcha de se mettre bien avec le chat; elle ne voulut ni être dérangée, ni recevoir aucune consolation: la disparition inexplicable du mari, la puissance de Cagliostro, cette malheureuse fièle enfin, telles étaient ses préoccupations; elle s'y prit de toutes les façons auprès du matou pour lui faire oublier sa conduite, et celui-ci s'habitua fort bien à une maîtresse qui lui témoignait toutes sortes d'égards. Dans le jour, il avait sa place marquée au coin du foyer, son cousin brodé pour dormir, sa patée fraîche quand il en demandait, et prise par des jolies mains. La repentante interprétait chaque regard, répondait à chaque miaulement, et n'était jamais plus joyeuse que, lorsqu'il daignait, la nuit, se reposer à côté d'elle.

Six mois s'étaient écoulés: la métamorphose durait encore, et allait assez bien pour une maison où il était arrivé un tel événement; mais, vers la saison qui fait battre les cœurs, le chat sensible eut quelques velléités de donner des coups de canif dans le contrat. Un jour de printemps, il s'échappa, et, devant elle, alla en conter sur les gouttières aux plus aimables mouches des toits voisins... Mme. de Latour-Ecieux eut beaucoup à pardonner à son tour, mais une semblable escapade la réconcilia avec sa propre conscience et chassa les remords: l'histoire ajouta même qu'elle revint son officier, et, qu'il ne parvint pas à la déjouer entièrement, on assure que le chat et elle ne se montrèrent plus gênés l'un pour l'autre, fermant les yeux sur leurs faiblesses mutuelles, et vivant désormais en vrai ménage parisien.

MISTIFICATION MATRIMONIALE.

AVIS aux personnes qui désirent se marier. — Une jeune veuve de 23 ans, d'un physique agréable appartenant à une

— **La pêche du hareng.** — On lit dans un journal français: La pêche du hareng, qui est une sorte de revenu pour les pêcheurs de Dieppe et de quelques autres ports de nos côtes sur l'Océan, n'a pas été abondante cette année. On écrit de Dieppe que si d'ici à quelques jours un nouveau lit de harengs ne s'approche pas de nos côtes, l'année présente aura été une des plus stériles que l'on ait vu depuis long temps. La diminution étonnante qui a eu lieu dans cette pêche depuis plusieurs années, est bien faite pour fixer l'attention des naturalistes et des hommes d'état.

Serait-ce au changement survenu dans les saisons depuis un peu plus d'un demi siècle qu'il faudrait attribuer la perturbation arrivée dans la marche que suivait jadis le hareng dans ses migrations du Nord au Sud? Quelle direction suit aujourd'hui ce poisson? car on ne peut admettre que la féconde *officine* du Nord, pour nous servir d'un mot employé par un écrivain du moyen âge, ait cessé de produire avec la même abondance: il est plus probable que le hareng, abandonnant nos côtes, porte ses immenses colonies sur d'autres rivages, où les pêcheurs ne l'ont point encore relancé. Quoi qu'il en soit, tous les documents historiques nous montrent la grande différence qui existe entre les produits actuels de cette pêche et ceux d'autrefois, aussi bien à l'étranger qu'en France.

— Depuis la reprise de la navigation, le nombre des bateaux en charge est devenu immense, et ils se trouvent accumulés entre Valenciennes et Cambrai, de manière à retarder leur marche et à interrompre les manœuvres. Le prix de ballage, entre ces deux villes, s'est élevé de 16 fr. à 80 fr., parce que les chevaux qu'on employait autrefois à ce travail sont enlevés par les fabricans de sucre, dont les transports ont lieu en ce moment; on voit des familles de bateliers s'atteler et traîner péniblement leur cargaison, contrairement aux réglemens de la navigation et gêner par cette rude manœuvre leurs camarades qui voudraient les devancer.

CHIRURGIE.

M. Nobell a communiqué au bulletin de la société de médecine de Gand l'observation suivante:

« Un jeune homme âgé de 16 ans, habituellement sombre, peu communicatif et d'une intelligence obtuse, se crut trompé par la femme qu'il aimait et dont il se croyait aimé, ne pouvant se venger, il résolut de terminer sa vie par un suicide et choisit le pistolet. Deux balles pénétrèrent dans le cerveau par la même ouverture; elles firent un désordre tel qu'il sortit du crâne une quantité de substance cérébrale égale à deux tasses ordinaires, et qu'une sonde de gomme élastique pénétra dans le cerveau à la profondeur de quatre pouces, sans rencontrer le moindre obstacle. Le malade qui avait perdu complètement connaissance au moment de l'accident, la recouvra au bout de 24 heures, n'offrant aucune altération du mouvement de la sensibilité; la vue était perdue; la plaie suivit une marche très-simple vers la cicatrisation; une grande quantité de matière cérébrale était entraînée à chaque pansement par la suppuration, et le vingt-septième jour la plaie était entièrement cicatrisée, bien qu'aucune des deux balles n'eût été extraite.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est le changement qui s'était opéré dans le caractère de ce jeune homme; il devint intelligent, gai et content. Il avait l'air de ne point songer à son malheur, et faisait quelquefois des espiègleries à ses guides; il s'informait avec intérêt de l'usine qu'il avait quittée, et s'en occupait au point d'émettre son opinion sur des améliorations à y introduire; mais il ne voulait jamais s'entretenir des causes qui avaient donné lieu à son accident. Le sens de l'odorat n'avait rien perdu de sa finesse, mais il ne put recouvrer la vue. De retour chez ses parents, cinq mois après l'accident, il devint sujet à des convulsions à chaque saignée faisait disparaître. Au bout de deux ans, il mourut.

« L'énorme perte de substance cérébrale n'a donné lieu chez ce jeune homme à aucun dérangement dans les manifestations intellectuelles, cependant les balles ont pénétré avant dans le cerveau, et comme la plaie était située au milieu de l'os frontal et au-dessous de la bosse frontale gauche; com me, d'autre part, le trajet s'écartait de la ligne médiane au

famille respectable, appartenant à une famille respectable, et en possession d'une fortune de 25,000 francs de revenus et de grandes espérances, désire pour se marier un homme d'une trentaine d'années, d'une bonne famille et exerçant un état honorable dans la capitale ou dans une ville de Province. S'adresser franco pour avoir des renseignements, au bureau de l'agence matrimoniale, rue Vivienne, 32 à Paris, chez Mme V. Faibonheur.

Tel est en substance le résumé d'une annonce qui s'est trouvée dernièrement dans les petites affiches de Paris, qui par un hasard extraordinaire tombèrent dans les mains d'un célibataire de cette ville. Une jeune et jolie veuve de 23 ans, d'une bonne famille avec 25,000 francs de revenus et de grandes espérances, paraissait à notre amoureux célibataire un très beau parti; nullement à dédaigner et assez rare chez nous.

Il écrivit à la jeune veuve, ou plutôt à son aimable pourvoyeuse pour lui offrir sa main et un cœur vierge, qui vole déjà au devant des charmes et de la vertu de sa belle fiancée. Notre amoureux, dont l'imagination féconde et brillante rêvait sa prétendue des plus ravissantes attractions, franchit sa pensée l'espace immense qui le sépare de l'objet inconnu de ses amours. Il languit nuit et jour après l'arrivée d'une lettre qui lui apporterait bonheur ou malheur. Pour lui le facteur de la poste est devenu un homme important; chaque jour que penché sur le seuil de sa porte il voit arriver l'homme aux lettres, le cœur lui bat d'espérance, et si la casquette galonnée passe sans rien lui donner l'adresse désespère s'empare de son âme. La nuit des rêves affreux le tourmentent, une lettre est son cochemare horrible. Elle arrive enfin cette lettre si désirée. Briser le cachet, la lire, est pour lui l'objet d'un moment. O bonheur la jeune veuve consent au mariage, si le futur amoureux lui plaît au physique comme il a déjà plu au moral, grâce à la chaleur et à la beauté de son style élégiaque. Cependant il

point de former avec elle un angle de 15 degrés, il est plus que probable que le lobe antérieure du côté gauche a été détruit.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Liège, le 21 novembre 1836.

Monsieur.

Je vous prie de bien vouloir insérer dans votre journal la lettre suivante:

Lors des élections municipales qui eurent lieu dans la commune de Hermée le 14 juillet dernier, pour le renouvellement du conseil, quatre membres seulement obtinrent la majorité des suffrages. L'élection fut suspendue par la contestation de six bulletins sous le dernier nom desquels se trouve un léger trait de plume, et on dut attendre la décision des Etats-députés.

Enfin, l'élection a été déclarée valide, et les électeurs de cette commune ont procédé le 18 novembre au scrutin de ballottage pour les trois conseillers qui restaient à élire: il en est résulté que MM. Radelet, Antoine, Raskinet Jacques et Rossius, Pierre, ont obtenu chacun 17 suffrages sur 31 votans.

Le conseil municipal de Hermée se compose donc de MM. H. L. Juprelle, H. H. Borhomme, J. Bertho, H. A. Cajot, A. Radelet, J. Raskinet et P. Rossius. C'est donc par erreur que vous avez publié il y a quelque temps la nomination de MM. Sior, bourgmestre actuel, Janssen, Fraikin, M. frère, B. Frère J., Lesenne et T. Tasset, comme conseillers. Aucun de ces messieurs ne fait partie du conseil.

Agréé, etc.

VILLE DE LIEGE.

Voirie. — Balayage et nettoyage.

Le collège des bourgmestre et échevins, informé que beaucoup d'habitans négligent habituellement le balayage journalier qui leur est prescrit, ou du moins l'exécutent à des heures différentes de celles qui sont déterminées par le règlement du 29 novembre 1835,

Préviens itérativement ses administrés, que, dans un cas comme dans l'autre, il y a contravention au règlement; et que, vu l'impossibilité d'obtenir un bon service de nettoyage sans l'uniformité de la régularité du balayage des particuliers, les commissaires de police, les agens et les surveillans de la voirie ont reçu les instructions les plus précises pour dresser les procès-verbaux à charge des récalcitrans et poursuivre immédiatement les contraventions.

Le collège rappelle de nouveau que le balayage doit avoir lieu chaque jour, à l'exception du dimanche, et, dans cette saison, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi entre huit et neuf heures du matin, et le samedi entre deux et trois heures de relevée.

A l'hôtel de ville, en séance, le 9 novembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 19 NOVEMBRE.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 5 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Pre. Math. Dalmagne, âgé de 71 ans, ferblantier, rue l'echourue, époux de Juc. Léonard. — Anne M. Jamotte, âgée de 79 ans, sans profession, rue du Verd Bois, veuve de Math. Wathieu.

Du 21. — Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 6 femmes, savoir: Jean Nicolas Delwoine, âgé de 78 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite, veuf de Me. Cath. Lontin. — Bernard Dujardin, âgé de 23 ans, soldat au dépôt du train d'artillerie. — Me. Tse. Geutkin, âgé de 87 ans, sans profession, béguinage St. Christophe. — Me. Elisabeth Broket, âgée de 82 ans, couturière, rue pont St. Julien. — Me. Jne. Mottart, âgée de 78 ans, négociante, rue Puits-en-Sock, veuve en 2^e noces de Nicolas Philippe. — Me. Anne Toussaint, âgée de 70 ans, cuisinière, béguinage St. Christophe. — Aily Vivroux, âgée de 67 ans, sans profession, rue Pierreuse, épouse de Nicolas Joseph Faisant. — Me. Hélène Graindorge, âgée de 35 ans, sans profession; rue des Reçolets, épouse de Egois. Detilleux.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui, mardi 22 novembre, la 2^{me} représentation de la MARQUISE, opéra comique en un acte. — EL EST FOLLE, comédie vaudeville en 2 actes. — LE BAL D'OUVRIERS, vaudeville.

Vendre prochain, 25, au bénéfice de M. Vadé, la première représentation du DIEU ET LA BAYADERE, grand opéra balet en 2 actes. — KEAN, drame en 5 actes.

A l'étude, la JUIVE, grand opéra.

faut lever une dernière difficulté: la jeune veuve veut inspecter son futur et comme la pourvoyeuse doit être du voyage on lui demande d'envoyer 25 louis pour ses frais. Rendez-vous est donné à Lille, hôtel del'Europe: notre amoureux y vole dans la conviction de voir et d'embrasser sa future. Il passe deux jours dans une horrible anxiété, car pour lui point de veuve qui le demande. Le troisième jour, arrive une lettre de Paris; quel désappointement, sa chérie est malade. La partie est remise.

Pendant cet intervalle, s'engage une nouvelle correspondance, plus amoureuse que la première; mais une fatalité semblait se jouer de notre célibataire car le douzième jour il reçut une lettre avec un cachet en cire noire. La jeune veuve était morte, ou plutôt notre jeune parisienne préférant le beau monde et les plaisirs de la capitale aux soins d'un commerce en denrées coloniales, préférant briller plutôt dans un salon élégant que de présider à la distribution de la cassonnade, du poivre et du café se fit passer pour morte.

Notre pourvoyeuse, toute fois, offrit un autre parti plus brillant que le premier et demanda une nouvelle avance pour les frais. Le célibataire déjà victime d'un premier amour avorté, répondit à l'officieuse correspondante qu'il acceptait sa nouvelle proposition et qu'il lui payerait de nouveau 25 louis après la conclusion du mariage.

Quelques semaines après, la dame Faibonheur fut arrêtée à Paris pour différentes escroqueries; la correspondance de notre célibataire fut déposée au parquet, et il vint de recevoir une invitation de se constituer partie plaignante pour ses 25 Louis.

Le jeune célibataire a préféré laisser la chose telle quelle, et imiter le corbeau de la fable,

Qui, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard,
Qu'on ne l'y prendrait plus. (Indicateur.)

**ANNONCES
ET AVIS DIVERS.**

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

TRÈS-BONNE TERRE DE JARDIN A DONNER, rue derrière St-Thomas, n° 332. 372

ON DEMANDE pour la campagne une FILLE de BOUTIQUE, parfaitement au fait du COMMERCE d'AUNAGE ET d'ÉPICERIE. S'adresser rue pont d'Or, n° 833. 470

Le 16 novembre courant, ON A PERDU en cette ville UN CHIEN D'ARRÊT avec collier de cuir et grélot; taille moyenne, poil ras, blanc, oreilles brunes roussâtres, et grandes taches pareilles parmi le corps. — BONNE RÉCOMPENSE à qui le reconduira de suite rue St-Remy, n° 456, tandis qu'au contraire on poursuivra en justice, COMME RECELEURS, tout détenteur qui serait découvert quinze jours après le présent avertissement.

M^{lle} LEVASSEUR,

ACCOUCHEUSE JURÉE,

A l'honneur d'informer le public, qu'elle vient de transférer son domicile rue Neuve, derrière le Palais, n° 448.

A LOUER pour en jouir de suite UN BEAU QUARTIER INDÉPENDANT, situé rue du Pot d'Or, n° 639. S'adresser à M. FORGEUR, avoué, rue d'Amay. 440

PIRNAY-GILON

MARCHAND TAILLEUR,

PLACE DU SPECTACLE,

A l'honneur d'informer le public qu'il reçoit de PARIS un PARDESSUS riche de grande nouveauté et un HABIT DE BAL sortant des ateliers de M. SCHVARTZ. 453

**AU MAGASIN
PLACE VERTE, N° 780.**

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres. MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.

GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.

POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50. GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.

MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.

NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.

1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.

2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, GHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.

BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.

GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.

CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.

FOULARDS.

PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 310

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE mettra en adjudication publique au rabais, à la salle de ses séances, le MERCREDI 30 novembre 1836, à trois heures précises de relevée, par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux,

LA FOURNITURE

DE LA BIÈRE

Nécessaire à ces établissements pendant l'année 1837. Les soumissions devront être remises, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où le cahier des charges est à voir, tous les jours, de 9 heures à midi. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 433

KAIFFA DORIENT

Autorisé par 2 ordonnances du Roi.

Bien supérieur au chocolat. Ce nouvel aliment d'un goût délicieux, et d'un prix peu élevé, a été approuvé par une commission médicale; il convient aux convalescents, favorise l'accroissement des enfans, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, catarrhes, et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies.

DÉPÔTS AUTORISÉS.

Chez MM. les pharmaciens suivans :

A Amsterdam, Massignac, néglé., à Vialverstraat, 165. — Anvers, Vanderwiele, pharm. — Bruges, Vanoutrive Poelot, pharm. — Bruxelles, Descortes Gauthier, pharm., rue de la Régence. — Binche, Algrain, pharm. — Coustray, Vanderespt, pharm. — Dour, Estevenaert, pharm. — Gand, Massot Froment, pharm., rue de la Mounaie. — Helmont, Cuypers, pharm. — Hoom, Vanwaerberge, pharm. — Huy, Rasquinet, pharm. — Lahaye, Prosper, néglé. — Leyde, Thyssens Lion, pharm. — Leuwarden, Vaustax Vieuxma, pharm. — Liège, Lafontaine, pharm. — Mons, Putage, pharm. — Namur, Desmarts, pharm. — Renaix, Roy, pharm. — Tirlemont, Gwerts, pharm. — Verviers, Etienne, pharm. — Groeningue, L. Krays, pharm. — Hambourg, J. de Oliveira. — Rotterdam, Jolijunior, pharm. — Malines, Suout, pharm. — Perruwelz, Li-maugé, pharm.

Ils délivrent gratis le traité du Kaiffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie. 457

MARDI 29 NOVEMBRE 1836, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, il sera VENDU aux enchères une MAISON avec cour et jardin, sise assz près de la porte Ste. Marguerite à Liège, cotée 387.

S'adresser pour la voir, au dit n°, et pour connaître les conditions au dit notaire.

VENTE DÉFINITIVE

ET SANS RÉSERVE DE CONFIRMATION.

LUNDI 28 NOVEMBRE 1836, à trois heures de l'après-midi, M^e DELBOUILLE, notaire, procédera, en son étude, rue Ste-Croix à Liège, à la VENTE à l'enchère d'une MAISON propre à tout commerce, avec cour et bâtiment derrière située à Liège, faubourg Ste. Marguerite, cotée 416.

S'adresser pour avoir communication des titres de propriété et du cahier des charges, à M^e DELBOUILLE, notaire, lequel est chargé de la location d'une très bonne ferme, sise à 7 milles de Liège, et de placer en prêt sur hypothèques plusieurs capitaux. 468

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Or, n° 32.

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumot.

UNE MÉDAILLE D'OR,

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations de l'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses.

Déposé chez MM. Decat 9, rue des Pierres, à Bruxelles; Obonski, rue Tirlemont, à Louvain; Lebonlie, rue du pont d'Avroy, 552, à Liège; Frans D'bast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanoutrive, à Mous; Suout, à Malines; Dobbelaere, à Courtray, tous pharmaciens. 359

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfans, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins; il rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Elms, à St. Trond, où l'on trouve le SIROP et PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Or, à l'Arbre d'Or, n° 831, à Liège. 467

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera par adjudication publique le lundi 29 novembre courant à midi dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à la vente de matériaux à prévenir de la démolition de la maison qui appartient aux héritiers Dathier rue du pont, n° 893 (bis) 2° du terrain restant de la dite maison qui n'est point nécessaire à la voirie, et qui contient une superficie d'environ 28 mètres carrés.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat de la ville, où on peut en prendre connaissance. A l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 1836.

PROVINCE DE LIÈGE.

Jeudi 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, et sous l'approbation ultérieure de la députation permanente du conseil provincial, il sera procédé à l'adjudication publique, aux enchères et à l'extinction des feux du droit de navigation, pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier 1837 et finissant au 31 décembre même année, aux bureaux établis ci-après, savoir :

Rivière de Meuse,

- 1° Au-dessous du pont de Huy.
- 2° A Fragnée en lieu dit Six-Maisons.
- 3° A Lixhe.

Rivière de Vesdre.

- 4° A Chênée.

Rivière d'Emblève.

- 5° A Doullimme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la 1^{re} division des bureaux du gouvernement à Liège, et aux bureaux de MM. les commissaires d'arrondissement de Liège et de Huy.

Liège, le 8 novembre 1836.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite pour le troisième trimestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St. Thomas, n° 332.

VILLE DE LIÈGE. — Recensement des patentables.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que, conformément à la loi du 21 mai 1819, il a délégué les inspecteurs de police à l'effet de procéder, dans leurs arrondissements respectifs et conjointement avec le contrôleur des contributions ou ses délégués, au recensement et aux vérifications à domicile des patentables.

Ces opérations auront lieu dans la dernière quinzaine du mois courant. A l'Hôtel-de-Ville, en séance le 15 novembre 1836.

Le président, L. JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 20 NOVEMBRE.

Dette active,	52 5/16	Espagne. Ardois,	19 1/8 P
Billets de change,	21 3/4	Passive,	5 3/8 P

ANVERS, LE 21 NOVEMBRE.

ANVERS, Det. activ.	105 0/0	PARIS, Cert. Falc.	90 1/4	A
• Det. différ.	44 3/4	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 1/0	
Emp. de 48 mill.	100	à An. 1834.	99 5/8	P
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	00 0/0			
AUTRICHE. Métaill.	402 1/2			
Lots de fl. 100.	261	Amst., c. jours.	114 1/2	P
• de fl. 250.	418	Rotterdam, idem.	114 1/2	P
• de fl. 500.	682	Paris, idem.	pair	
POLOG. Lots fl. 300.	115 1/4	• 2 mois.	fl. 3 1/4	P
• fl. 600.	133 1/2	P Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2	A
BRÉSIL. E. & L. 1824	81 1/4	• 2 mois.	39 1/2	A
ESPAG. Emp. 1834.	19 1/8	A Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 3/8	
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/2	A
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	
Dette différ.	8 1/2			

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 21 NOVEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 19 1/8 19 18 7/8 et reste 19 A au ct. Primes à un mois 21 1/2 dont 1 p. c. papier. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 21 NOVEMBRE.

Dette active.	52 1/2	Fourn. des Vennes.	106 1/2	A
Emp. R. fin cour.	100 0/0	P Clatelineau.	146	P
Emp. de 30 mill.	92 1/4	A St-Léonard.	00 0/0	
Emp. dec. v. 1832.	100 3/8	A Verreries Charleroi	00 0/0	
Act. Société Gén.	830 0/0	A Espérance.	145 0/0	P
So. de Com. de cvp.	145 0/0	P Brasseries.	108	P
Ban. de Belgique.	126 1/2	Librairies.	000 0/0	
So. du c. de S.-O.	107 1/2	P Dette active. Hol.	52 1/0	
S. Hauts-Four.	150 1/2	Synd. d'amort.	00	
Banq. lonc.	101 1/8	P Lost. r. av. coup.	00 0/0	
S. du Cha. Flenu.	114 0/0	P • inscrip.	96 1/2	et P
Wasmé-Hocou.	194	Métablques.	102 1/4	A
Sclessin.	129 0/0	P Naples.	91 0/0	
Société nationale.	135 0/0	P Emp. Ard. 1835.	19 1/2	et P
Levant de Flenu.	110 1/2	P D. différée.	0 0/0	
Charb. d'ougrée.	119 0/0	Id. 1835.	0 0/0	
Sars-Longchamps.	112 0/0	Brésil Retsch.	81 1/2	A
Chemin de fer.	102 1/2	Rome.	100	P

VIENNE, LE 12 NOVEMBRE.

Métablques, 103 3/4 — Actions de la banque, 1364 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 21 NOVEMBRE.

VENTES.

Café. — On a cité 371 balles Brésil, sans indication de prix. 400 balles St-Domingue, prix divers.

Thé. — 70 caisses Mysoskin, prix non indiqué.

Riz. — 49 tierçons Caroline, prix non indiqué.

Sucre brut. — Rien d'important à signaler.

Sucre raffiné. — 4000 kilos pains sans papier, prix divers.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 21 NOVEMBRE 1836.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 16 51
Froment nouveau, l'hectolitre,	00 00
Seigle vieux, id.	12 56
Seigle nouveau, id.	00 00

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.